10 Le transfert de SIEL dans Primver

À l'issue de vos envois dans SIEL (individuels ou collectifs), il faut que les données envoyées dans SIEL soient transférées dans Primver (si le dossier Population y a été ouvert par l'Administration). Ce transfert dans Primver est nécessaire pour que vous puissiez faire la comparaison de votre population Primver avec le nombre d'élèves dans SIEL. Pour lancer cet envoi des données dans Primver, il faut appuyer sur le bouton <Population Primver> dans le module SIEL de ProEco$_5$. Avant cela, il faut s'assurer que vos accès Cerbère sont valides.

Sommaire

1. Vérifier les accès Cerbère
2. Bouton Population Primver
3. Vérifier la Population Primver

---

1. Vérifier les accès Cerbère

Le transfert du nombre d'élèves de SIEL dans Primver ne peut s'effectuer que si votre nom d'accès est valide. Avant de demander à Primver de compter les élèves dans SIEL via le bouton <Popu Primver>, il convient dès lors de vérifier la validité de vos accès Cerbère dans l'application Administration, au niveau du module Gestion des utilisateurs, ou dans la fiche de comptage d'un élève. Pour pouvoir lire la procédure complète, vous cliquez ici.

2. Bouton Population Primver

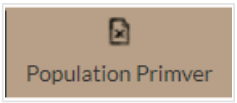
Pour accéder au module SIEL, vous entrez dans l'application Élèves et vous appuyez sur le bouton <SIEL> dans le menu principal :



En haut de l'affichage-liste, qui présente les situations de comptage des élèves et le statut de leurs inscriptions, vous avez un menu d'actions comprenant le bouton <Population Primver> :



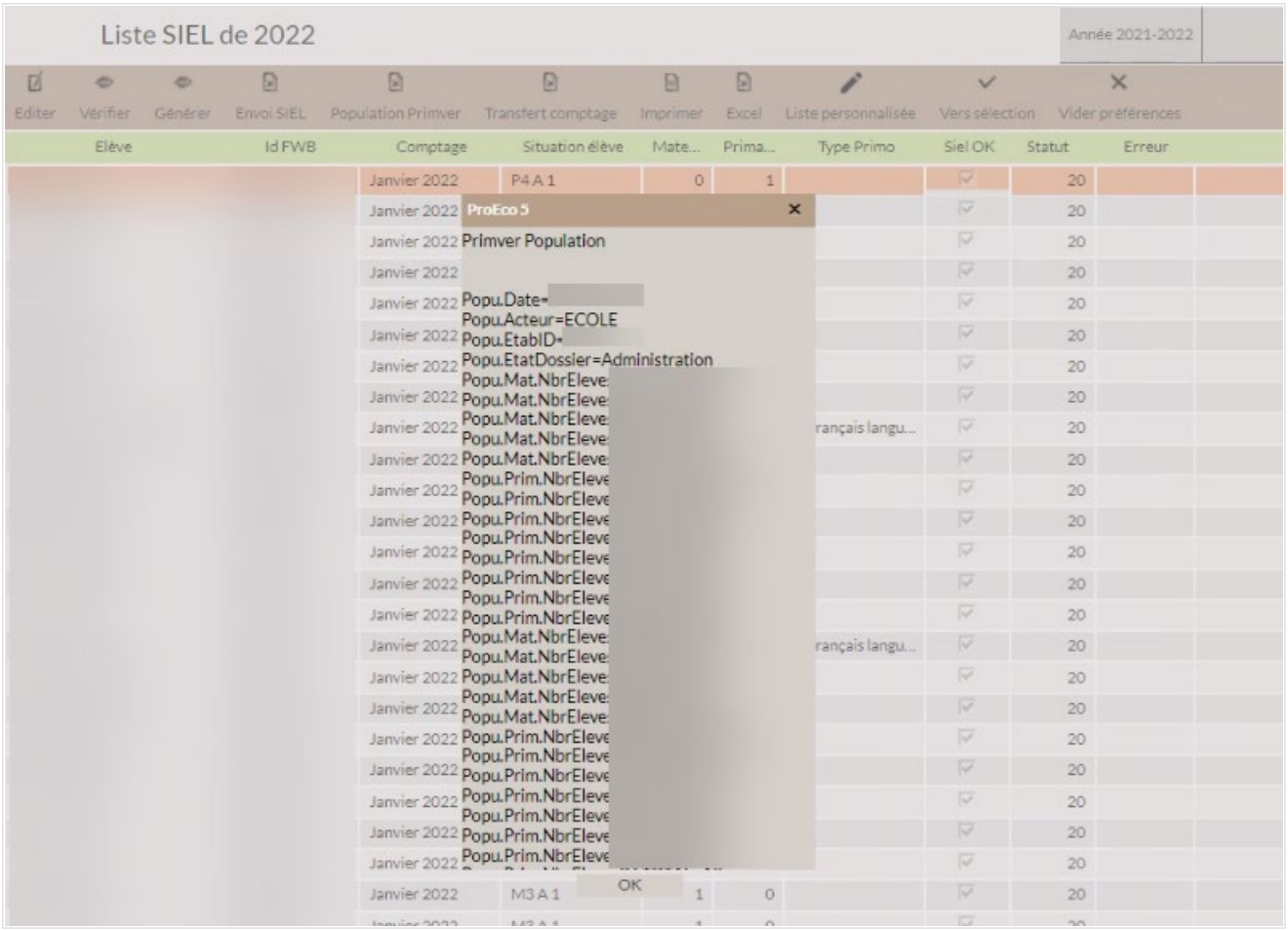
Vous appuyez sur le bouton <Population Primver> :



Le nombre d'élèves est alors transféré de SIEL dans Primver. Cela peut prendre un peu de temps. Une fenêtre modale apparaît à l'écran lorsque c'est terminé.

3. Vérifier la Population Primver

Lorsque les données SIEL ont été transférées dans Primver, une fenêtre modale apparaît à l'écran avec les nombres d'élèves transférés :



C’est la population qui est dans Primver. Il faut passer en revue ces chiffres afin de s’assurer qu’ils sont corrects. S’ils sont tous corrects, le dossier population peut être transféré à l’Administration et ainsi clôturer le comptage : il s’agit du transfert du comptage.